

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 23 (1993)
Heft: 1

Artikel: Votre avenir : et pourquoi pas une rente viagère?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et pourquoi pas une rente viagère?

Nombreux sont les retraités ou futurs pensionnés qui s'interrogeront sur le meilleur moyen de placer leurs économies afin de bénéficier pleinement de leur retraite. La rente viagère est un des moyens de placement que nous pouvons évoquer.

Pour connaître les avantages et inconvenients d'un tel placement, nous avons pris contact avec un assureur spécialisé dans ce domaine depuis huitante-cinq ans, les Retraites Populaires à Lausanne.

Pouvez-vous décrire le mécanisme d'une rente viagère?

En contrepartie du versement d'une prime unique, une rente (mensuelle ou trimestrielle, par exemple) est versée. Cette rente est garantie, ce qui est la particularité du système de l'assurance par rapport à d'autres placements, par exemple bancaires. Le revenu dépend de l'âge de l'assuré et de la forme d'assurance choisie. Ladite rente sera servie, quoi qu'il arrive, durant toute la vie de l'intéressé.

La rente est-elle automatiquement indexée au coût de la vie?

En principe pas. Par contre, le rentier bénéficie immédiatement d'un complément de rente, souvent appelé répartition d'excédents, montant qui s'ajoute à la rente de base garantie. Le montant du complément est déterminé par les excédents réalisés par la compagnie d'assurance provenant des rendements de placements réalisés et de l'évolution «actuarielle» du portefeuille d'assurance.

Le complément peut-il diminuer en cas de baisse de rendement des placements?

Cela peut se produire. Toutefois, les Retraites Populaires garantissent un complément de rente inchangé pendant dix ans, la prime d'assurance étant placée sur le marché des valeurs mobilières pour une durée équivalente. Après ces dix ans, le complément est réactualisé en fonction du rendement à cette époque de ce type de placement.

Vous nous avez parlé de l'évolution «actuarielle». De quoi s'agit-il?

L'assurance est basée sur des probabilités de vie, ou de décès obtenues sur la base de statistiques. Celles-ci sont établies à partir d'observations et d'enquêtes touchant une population de référence. Pour les assurances de rente, les tarifs actuels sont fixés d'après une étude de tous les rentiers des compagnies suisses d'assurance sur la vie, de 1981 à 1985. Une marge de sécurité est ajoutée pour faire face, par exemple, à l'évolution de la durée de vie, mais la réalité est quelque peu différente de la théorie statistique. L'écart défavorable ou favorable à la compagnie d'assurance provoque des pertes ou des bénéfices. Dans la plupart des cas, cet écart est plutôt favorable à l'assureur qui aura des excédents à verser à ses assurés.

Vous sous-entendez que l'espérance de vie augmente, mais cette augmentation est-elle vraiment sensible?

Beaucoup plus qu'on ne le croit! Selon les statistiques des compagnies suisses d'assurance sur la vie, l'espérance de vie des rentiers a beaucoup évolué entre 1980 et 1990. Jugez-en d'après le tableau ci-dessous:

Espérance de vie à partir de l'âge de	Tables ERM/ERF 1980	Tables ERM/ERF 1990	Augmentation en %
Hommes			
60 ans	21,9	24,5	11,9
70 ans	14,4	16,4	13,9
80 ans	8,4	9,9	17,9
90 ans	4,3	5,5	27,9
Femmes			
60 ans	25,3	28,5	12,6
70 ans	16,6	19,4	16,9
80 ans	9,3	11,4	22,6
90 ans	4,6	5,9	28,3

Ce sont des chiffres étonnantes! Pourtant il semble que les hommes et les femmes vivant jusqu'à 84 ou 88 ans ne sont pas nombreux. Est-ce réellement le cas?

C'est exact, car il s'agit d'une moyenne, certaines personnes vivant plus longtemps et d'autres décédant prématurément. Les chiffres ci-dessus ont été déterminés d'après une population de rentiers et non de toute la population suisse. Lorsqu'une personne choisit une assurance de rente, elle jouit en principe d'une bonne santé; il est donc normal que l'espérance de vie de ce groupe de personnes soit élevée.

Pourquoi conseiller une rente viagère?

Toujours selon ce tableau, la personne âgée de 60 ans dispose d'une espérance de vie de 25 ans. Sur une telle période, il

n'est pas aisés de gérer seul ses économies et de bénéficier pleinement de sa retraite. La rente viagère apporte la sécurité et la garantie d'un revenu régulier jusqu'au décès. Le rentier n'a, de ce fait, plus de souci de placement, et il peut établir son budget sans crainte de voir ses revenus se réduire d'un coup. Après une longue vie professionnelle, il peut facilement planifier ses dépenses en coulant des jours heureux.

Mais alors, la rente viagère serait-elle la panacée?

Il serait prétentieux de l'affirmer, mais c'est une forme de placement complétant harmonieusement les prestations de l'AVS et du 2^e pilier, toutes deux pouvant être servies sous forme de rente. Toutefois, vu la garantie accordée, le

rendement obtenu par le placement sous forme de rente viagère n'est pas le plus élevé. Bien sûr, des placements plus risqués peuvent offrir des rendements supérieurs, mais alors sans garantie. Il y a donc lieu de choisir. Par une judicieuse répartition des investissements, vous pouvez bénéficier de tous les avantages liés à chaque forme de placement. C'est ainsi que vous obtiendrez le meilleur compromis entre la sécurité et le rendement maximal. C'est le meilleur conseil que nous pouvons vous donner. ■

Rhumatismes ? Douleurs articulaires ?

BIO-STRATH No 5 Gouttes Rheuma



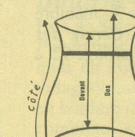
Remède naturel à base de levure et plantes médicinales
Sauve (écorce) et Primevère (racines)

BIO-STRATH®

SUR MESURE
prêt-à-porter

CORSETS
Gaines
Corselets
Soutien-gorge
Prothèse du sein

RÉPARATION-LAVAGE
TRANSFORMATIONS



Un coup de téléphone et où que vous habitez en Suisse romande, sans engagement, nos conseillers vous rendront visite du lundi au vendredi.
Tél. 024/21 43 58
DUGA 1400 Yverdon

MALENTENDANTS

NOUVEAUTÉ:
appareil adaptable à toutes situations
programmé par télécommande



- Contrôle gratuit et conseils pour malentendants
- adaptation de toutes marques d'appareils acoustiques
- réparations et piles
- AI/AVS/CNA/AMF

Avenue de France 23 - 1004 LAUSANNE
Tél. (021) 24 07 07

E. THARIN et ses collaborateurs